

OBJET : M.2022-004 – Nomination d'un nouveau titulaire au lot 7 suite à la liquidation judiciaire du titulaire initial - Approbation.

Le Maire de la Commune,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU le Code de la commande publique, et notamment son article R.2122-3,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 28 mai 2020, portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

VU l'avis d'appel d'offres publié le 23 juin 2022 au BOAMP sous le numéro 22-87601 pour la passation d'un marché de travaux pour l'extension et la mise en conformité de l'accessibilité de la Mairie – 4/6 rue Gérard de Nerval à OTHIS (77280),

CONSIDERANT l'analyse des offres par le cabinet « BN ARCHITECTURES » et son rapport d'analyse y afférent,

VU la décision du Maire 2022/12/07D du 22/12/2022 accordant le lot n°7 « Peinture – Sols Collés » du marché 2022-004 – Extension et mise en conformité de l'accessibilité de la Mairie d'Othis à la SARL PEINTURE ET DECORATION DANIEL TOURET, sise 41 rue du Général Leclerc à COULOMMIERS (77120),

CONSIDERANT par jugement en date du 16/01/2003, que le Tribunal de Commerce de MEAUX a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de la SARL PEINTURE ET DECORATION DANIEL TOURET, nommant en tant que Liquidateur la SCP Ph. ANGEL. D. HAZANE & S. DUVAL, sise 49-51 avenue du Président Allende à Meaux (77100),

CONSIDERANT la Mise en demeure de se prononcer sur la poursuite du marché adressé au Liquidateur du 20 mars 2023,

CONSIDERANT le retour du Liquidateur nous indiquant que la poursuite d'activité autorisée par le Tribunal à la SARL PEINTURE ET DECORATION DANIEL TOURET a pris fin le 10/02/2023,

VU les pièces du marché à conclure entre la société SARL ENTREPRISE BERNIER, sise 28 rue des Bleuets à LAGNY-SUR-MARNE (77400) et la Commune,

Vu le budget communal,

DECIDE

Article 1er. - De confier le lot n°7 « Peinture – Sols Collés » pour le marché de travaux pour l'Extension et la mise en conformité de l'accessibilité de la Mairie – 4/6 rue Gérard de Nerval à la société SARL ENTREPRISE BERNIER. Ce marché est conclu pour un montant maximum de 14 000,00 € HT (quatorze mille euros hors taxes) pour la durée du marché.

Article 2.- Les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits au budget municipal.

Article 3.- Il sera rendu compte de la signature de ces actes lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 4.- Ampliation de la présente décision est transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Seine-et-Marne, Madame la Comptable des Finances publiques assignataire de Meaux et notifiée à SARL ENTREPRISE BERNIER.

Fait à Othis, le 16 juin 2023.

Le Maire,
Bernard CORNELLE

